

## LA VENTE LOCALE DE SEMENCES CERTIFIÉES PAR LA COOP DE N'DALI : UN ESPOIR POUR CONSTRUIRE UNE CHAÎNE DE VALEUR PÉRENNE AU BÉNIN



### **Contexte**

Au Bénin, jusqu'en 2013, l'État était le principal opérateur de la filière semences. Dans le cadre du monopole en vigueur sur la production de semences de base et sur la certification, l'État achetait les semences de maïs (céréale à la base de l'alimentation) produites par les semenciers et les redistribuait gratuitement aux producteurs de maïs consommation par le biais de la Sonapra (société nationale de promotion agricole, société d'État). En 2014, les annonces de la libéralisation du secteur des semences dans l'espace UEMOA et du retrait de l'État béninois donnent à la Fupro (fédération des unions de producteurs<sup>1</sup>) l'occasion de s'impliquer dans la filière semences. Avec l'appui d'Afdi et une étude de la filière maïs au Bénin, la Fédération Nationale des Producteurs de Semences du Bénin (FNPS-B) voit le jour en octobre 2015. Elle regroupe les unions communales et coopératives de semenciers du réseau Fupro.

Malgré la suppression des agences étatiques, l'État reste très présent dans la production des semences de base et la certification, ainsi que sur le marché. Ainsi, l'État intervient dans des programmes d'achats institutionnels : achat des semences à un prix fixé (350 fcfa/kg soit 0.35ct d'€) et redistribution aux producteurs pour garantir la sécurité alimentaire. Mais le renouvellement de ces programmes est incertain, les délais de paiement aux producteurs sont importants, et les possibilités d'actions des OP sont limitées : quotas sur les superficies à emblaver, accès aux semences de base et à la certification, choix des variétés.

En concertation avec la FNPS-B et la Fupro, Afdi initie alors un partenariat en 2017 avec une coopérative de base, la Coopérative Communale des Producteurs de Semences de Maïs (CCPSM) à N'Dali dans la région du Borgou-Alibori. De son côté, en France, Afdi mobilise Maïsadour, une coopérative agricole d'approvisionnement, de collecte, et de production de semences, qui s'engage à partager son expérience.

<sup>1</sup> La Fupro est le réseau national des organisations paysannes du Bénin. Elle regroupe aujourd'hui 25 organisations paysannes nationales et environ 1 200 000 agriculteurs et agricultrices.



### **Problématique**

**Le défi, pour la CCPSM, était d'expérimenter la vente directe de semences certifiées de maïs à des producteurs habitués à ressemer leur propre production ou à obtenir des semences gratuitement de l'État.**

### **Résultats**

En 2020, la CCPSM a réussi à vendre l'intégralité de sa production, soit 80,17 tonnes de semences de maïs et 57 tonnes de semences de soja auprès de 135 clients individuels et 9 Unions de producteurs, tant de la commune de N'Dali que d'autres communes.

#### **Parole de semencier : M. Moumouni Souégou**

« Les élus de la coopérative ont mis en place un système de vente groupée. Avec mon frère, on voulait tester dès la première année avec 3ha de maïs et 2ha de soja. Avec ce système de vente groupée, nous n'avons plus besoin d'attendre l'État ou une institution pour la vente de nos produits. À moyen terme, nous pensons vendre nos semences dans tout le pays. »

### **Étapes**

En 2019, la coopérative teste sa première vente groupée. Elle communique dans quatre radios locales (8 émissions radio en 3 langues locales pendant 3 mois) et organise une visite de parcelles de semenciers pour des producteurs de maïs consommation. Ces actions permettent de promouvoir l'utilisation de semences certifiées et d'informer les clients de la mise en place d'une boutique à Parakou. Elle réussit, en seulement 10 jours, à vendre 18 tonnes de semences certifiées au prix de 350 fcfa/kg, ce qui ne satisfait pas toute la demande. Cette première vente groupée « locale » et réussie valide la stratégie de la CCPSM et offre des perspectives très intéressantes pour l'ensemble des coopératives de base de la FNPS-B : pour la première fois, après des années de distribution gratuite par l'État, les producteurs sont prêts à acheter de la semence de qualité.



En 2020, les superficies cultivées en maïs de consommation augmentent, en réponse à une montée des prix. Stimulée par la demande croissante en semences, et grâce à une bonne communication à travers les radios locales, à une tournée de prospection pour rencontrer des producteurs, et au « bouche-à-oreille », l'intégralité de la production de la coopérative a été vendue.

Les prix des semences se maintiennent à 350 fcfa/kg, ce qui couvre les charges de production et de transformation (emballage, traitement, stockage) de 262 fcfa/kg. La certification est gratuite pour les producteurs. La CCPSM assure le transport des semences vers la boutique en prélevant 4 fcfa par kg de semences vendu.

### **Certification des semences au Bénin**

L'État a mis en place le Comité National de Semences Végétales (CNSV) présidé par le ministre de l'Agriculture et dont la vice-présidence est assurée par la FNPS. Ce comité, sur base de l'analyse des besoins de production des cultures vivrières sur tout le territoire, définit des quotas de production de semences de chaque spéculation par commune. Durant tout le cycle de production, la Direction de la Promotion de la Qualité et du Conditionnement (DPQC) procède au moins à quatre contrôles des parcelles : le 1<sup>er</sup> pour s'assurer du bon choix du site, le 2<sup>ème</sup> au cours des semis, le 3<sup>ème</sup> à la phase végétative et le dernier au moment des récoltes. Ce contrôle et le suivi de la DPQC visent la vérification et l'application des normes de production semencière pendant la culture, l'échantillonnage des « lots-nature » après les opérations de post-récolte, l'analyse des échantillons au Laboratoire des Semences et Plants et la certification proprement dite. La certification est sanctionnée par la délivrance des étiquettes et attestations de certification. Les coûts de certifications sont pris en charge par l'État, ils sont donc gratuits pour les producteurs. Toutefois, des réflexions sont en cours pour amener les producteurs à participer en partie à ces frais.

### **Partenariat Afdi et OPA**

En 2014, Afdi, dans le cadre de son partenariat avec la Fupro, soutient d'abord la structuration, puis la reconnaissance par l'Etat de la jeune filière semences au Bénin. De nombreux échanges entre organisations agricoles du Bénin et de France dans les deux pays permettent de partager l'expérience et l'organisation de la filière semence maïs française et de participer à des ateliers Etat-OP au Bénin. En 2017, Afdi renforce la dynamique en démarrant un partenariat local avec la CCPSM, et mobilise alors la coopérative Maisadour, qui s'engage à partager son expérience et à apporter gratuitement ses compétences et son expertise sur la production certifiée, le contrôle qualité, ... Les expériences du syndicat de semences des Pays de l'Adour au aussi été mise à profit dans les échanges. Les principaux axes de travail du partenariat sont l'appui au projet coopératif de la CCPSM et la production de semences certifiées selon un cahier des charges qui assure un rendement plus élevé : utilisation de semences de base issues de la recherche béninoise, respect de l'itinéraire technique, etc.

### **Perspectives**

Le prochain grand défi de cette petite coopérative de 25 producteurs est la recherche d'autonomie financière et le développement d'une filière pérenne basée sur la vente groupée locale en direct aux producteurs. Un plan d'affaires est en cours pour fixer le prix de vente, non pas sur le modèle des achats institutionnels passés mais sur le potentiel du marché local, sous réserve que l'Etat permette d'assouplir l'accès aux semences de base et à la certification, les deux goulots d'étranglement de la filière.

### **A retenir**



La réussite de la CCPSM montre qu'une organisation paysanne peut remettre en question un système établi dans lequel les producteurs ont peu voix au chapitre. Cet exemple prouve également que lorsque la qualité d'un produit est reconnue, les acheteurs sont prêts à payer.

### Les Organisations semencières béninoises

**La Coopérative Communale des Producteurs de Semences de Maïs (CCPSM)** est une société coopérative avec Conseil d'Administration créée le 29 septembre 2014 à N'Dali. Elle est née de la volonté de ses membres de trouver ensemble des solutions aux difficultés d'approvisionnement en intrants, de mobilisation de ressources, du paiement par la SONAPRA, etc. Ses objectifs sont :

- Assurer l'approvisionnement des membres en intrants appropriés et en matériel entrant dans le cadre de la production de semences ;
- Faciliter pour les membres, l'accès aux crédits et aux équipements ;
- Assurer le renforcement des capacités des membres ;
- Veiller au respect des normes et de la traçabilité des productions semencières ;
- Rechercher d'écoulement des semences produites.

La CCPSM est membre de l'union communale des producteurs de N'Dali (UCP N'Dali, membre de la Fupro) et également de la FNPS-B.

**La Fédération Nationale des Producteurs Semenciers du Bénin (FNPS-B)**, créée le 15 octobre 2015 sous statut associatif, est l'organisation structurée des semenciers qui œuvre pour la défense de leurs intérêts et la promotion du monde rural et une transformation effective des exploitations semencières vers de véritables entreprises agricoles très résilientes, pourvoyeuses d'emplois et de richesses. La FNPS-B est à son tour membre de la faitière des unions de producteurs du Bénin, la Fupro.

### Présentation d'Afdi :

Agriculteurs français et développement international est une association paysanne de solidarité internationale créée en 1975 par 6 organisations professionnelles agricoles françaises (OPA) :



Cette agri-agence concentre son activité au soutien des organisations paysannes dans les pays en développement et est constituée d'un réseau d'agriculteurs et techniciens d'OPA en France (plus de 6 000 militants). Les principales missions d'Afdi sont :

- Donner les moyens aux agriculteurs familiaux d'améliorer leurs revenus et leur sécurité alimentaire par le soutien aux OP
- Défendre leurs intérêts en les appuyant à construire un positionnement politique et un dialogue avec les États.
- Créer des alliances entre OP du Sud et du Nord par la sensibilisation au Nord et des échanges paysans.

Le réseau est composé de 11 Afdi régionales et intervient dans 17 pays auprès de 50 OP.

## Le partenariat Afdi – CCPSM dans le cadre du FO4ACP :

Afdi, en collaboration avec les OPA françaises, accompagne la FNPS-B depuis sa création en 2015, et la CCPSM depuis 2017. Le programme FO4ACP démarré fin 2019, vise à consolider l'initiative de la CCPSM sur la vente groupée de semences certifiées aux producteurs, la démultiplier par un soutien à une autre coopérative de producteurs de semences de soja, à Save dans le Zou Collines, et donne également à la FNPS-B les moyens de promouvoir le modèle coopératif et développer de manière pérenne l'offre de semences de qualité aux producteurs dans les différentes zones agroécologiques du Bénin.

**Le programme OPenaCP/FO4ACP est financé par l'Union européenne, le Secrétariat de l'OACPS et le FIDA.**



*"Ce document a été réalisé avec l'aide financière de l'UE, de l'OACPS et du FIDA. Les opinions exprimées dans le document ne reflètent pas l'opinion officielle de l'UE, de l'OACPS ou du FIDA".*

## Contacts :

### - CCPSM :

Président : Abdoulaye Madougou [abdoulmadou6@gmail.com](mailto:abdoulmadou6@gmail.com)

Gérant : Sina-bio Gounou N'Gobi [sb\\_awedouro@yahoo.fr](mailto:sb_awedouro@yahoo.fr)

### - FNPS :

Président : Bio Gorado [goradobio@yahoo.fr](mailto:goradobio@yahoo.fr)

### - Afdi Bénin :

Coordonnateur : Kamilou Seibou Ouake [coordo.benintogo@afdi-opa.org](mailto:coordo.benintogo@afdi-opa.org)

Animateur : Edy Komlan [edy.komlan@afdi-opa.org](mailto:edy.komlan@afdi-opa.org)

### - Afdi Nouvelle-Aquitaine

Responsable agricole : François Lesparre [francoislesparre@gmail.com](mailto:francoislesparre@gmail.com)

Coordonnateur : Yvan Oustalet [yvan.oustalet@afdi-opa.org](mailto:yvan.oustalet@afdi-opa.org)

Animatrice : Alexandra Moles [alexandra.moles@afdi-opa.org](mailto:alexandra.moles@afdi-opa.org)

